



MA FACTURE D'ÉNERGIE (GEN 01)

Comment lire et décoder ma facture d'énergie ?

1. INTRODUCTION

En Belgique, comme dans la plupart des pays européens, la disponibilité énergétique fait partie intégrante de notre quotidien. Il ne faut pas pour autant oublier son coût (en perpétuelle croissance) et ses effets sur l'environnement.

Nous n'avons aucune prise sur cette augmentation annuelle de l'énergie. Néanmoins, nous en avons sur notre consommation ! Avant toute chose, il est important de prendre conscience du montant de ses factures d'énergie et de savoir si ses propres consommations semblent normales. Faites un check-up pour le savoir ! Vous pourrez ainsi vérifier la nature de vos dépenses énergétiques.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2007, le marché bruxellois du gaz et de l'électricité est donc libéralisé pour l'ensemble des consommateurs. Désormais, vous pouvez choisir librement votre fournisseur.

La première conséquence directe et visible est une facture énergétique totalement différente car de nombreux acteurs prennent dorénavant part au jeu. Il n'est donc pas toujours facile de comprendre une facture d'énergie, surtout que chaque fournisseur met en avant l'un ou l'autre poste selon l'importance qu'il désire lui accorder dans l'information donnée à son client. Il faut donc apprendre à décoder sa facture pour mieux la comprendre.

Auparavant, le consommateur était obligé de passer par l'intercommunale ou la région communale, qui assurait le monopole dans le domaine : raccordement, livraison, relevé des compteurs, gestion du réseau, etc. Aujourd'hui, l'énergie est livrée par un fournisseur que le consommateur est libre de choisir. S'il n'exerce pas ce droit, son énergie sera fournie par le fournisseur par défaut, soit Electrabel Customer Solutions en Région bruxelloise. En général, choisir soi-même un fournisseur, en négociant un contrat et en faisant jouer la concurrence, permet d'obtenir des tarifs plus avantageux et de réduire ses factures.

2. COMMENT FONCTIONNE LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE ?

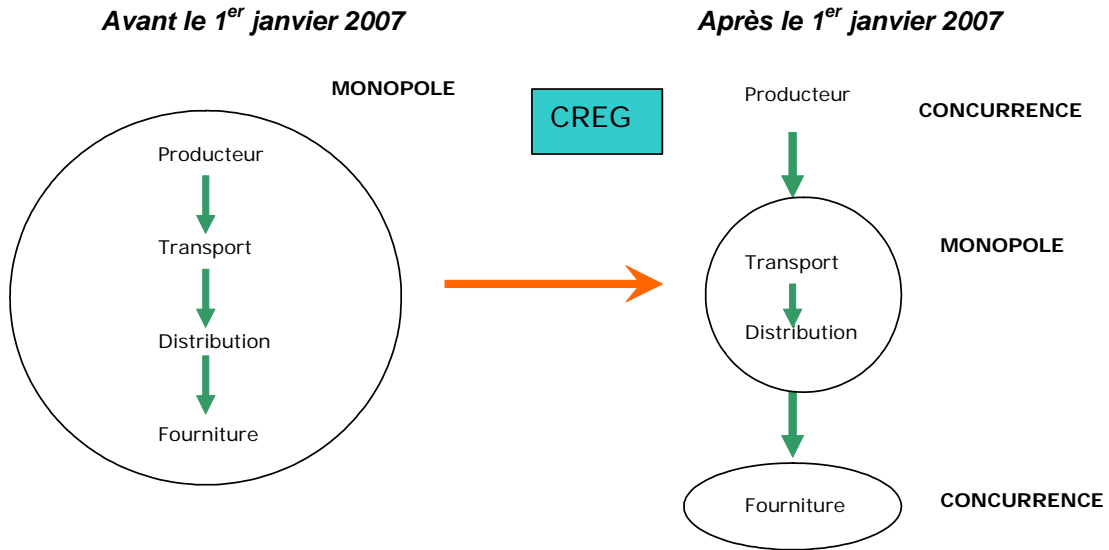
Quand un fournisseur ne produit pas l'énergie qu'il livre, il l'achète à un **producteur** : 70% de la production d'électricité est assurée par Electrabel, 10% par SPE et le reste est importé ou acheté en bourse. L'acheminement de l'énergie du producteur au réseau de distribution est organisé par un **gestionnaire du réseau de transport**. En Belgique, Fluxys gère le transport pour le gaz et Elia le réseau haute tension pour l'électricité.

Aujourd'hui, les intercommunales et régions communales n'assument plus que la **gestion du réseau de distribution**, responsables du réseau basse tension et du réseau local en gaz, ainsi que du comptage. La libre concurrence n'est pas d'application ici dans la mesure où il n'existe qu'un gestionnaire de réseau de distribution par région.

Pour assurer le suivi, le régulateur fédéral, la Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz (CREG), vérifie la bonne collaboration entre les différents acteurs (producteurs, fournisseurs, gestionnaires de réseau de transport) et le bon fonctionnement du marché. Pour la Région de Bruxelles-Capitale, le régulateur régional, chargé notamment de contrôler le gestionnaire de réseau de distribution, est nommé « Bruxelles Gaz Électricité », BRUGEL en abrégé.

En Région de Bruxelles-Capitale, Sibelga assurait le monopole (distribution et fourniture) du gaz et de l'électricité. Aujourd'hui, la fourniture est ouverte à la concurrence.





3. QUE CONTIENT FINALEMENT MA FACTURE D'ÉNERGIE ?

Les prix de l'électricité et du gaz sont constitués de plusieurs éléments qui se répartissent en fonction des divers intervenants du marché. Ainsi, le montant à payer est divisé en deux grands postes : ce que choisit le fournisseur (a) et ce qu'il ne choisit pas (b).

En clair, nous avons :

- a) d'une part, le tarif de l'abonnement (redevance annuelle fixe - €/an) chez le fournisseur choisi et le prix de la consommation effective de kilowatt/heure (kWh) du fournisseur (c€/kWh). Le marché étant libéralisé, le fournisseur définit ses tarifs comme il l'entend et peut donc se distinguer de ses concurrents.
- b) d'autre part, les tarifs des réseaux de transport, de distribution et les taxes des pouvoirs publics.

En ce qui concerne les tarifs des réseaux, c'est la part que s'accordent les gestionnaires de réseau de transport (Elia, Fluxys) et de réseau de distribution (Sibelga) sur chaque kWh qui transite par leur réseau. Les tarifs des gestionnaires de réseau de distribution doivent être approuvés chaque année par la CREG (régulateur fédéral).

Quant aux taxes, ce sont des surcharges prélevées par les pouvoirs publics pour l'électricité et le gaz. Elles servent à financer un ensemble de mécanismes de solidarité envers les citoyens les plus démunis mais aussi à des actions de promotion pour une meilleure utilisation de l'énergie. Elles sont définies et perçues par les différentes autorités du pays.

Aussi, le pouvoir fédéral prélève :

- c) La **cotisation sur l'énergie**, affectée directement au fonds pour l'équilibre financier de la sécurité sociale.
- d) La **cotisation fédérale**, affectée à des politiques énergétiques comme les frais de fonctionnement du régulateur (fonds CREG), le financement du passif nucléaire (fonds dénucléarisation), le financement de la politique fédérale de réduction de gaz à effet de serre (fonds Kyoto), l'aide aux CPAS dans le cadre de leurs missions de guidance et d'aide sociale financière en matière d'énergie (fonds social énergie).
- e) La **surcharge 'clients protégés'**, créée en faveur des clients protégés résidentiels (essentiellement les « minimexés »), vise à indemniser les entreprises d'électricité qui ont approvisionné ces usagers aux prix sociaux maximaux qui leur sont imposés.

Le pouvoir régional bruxellois, lui, prélève :

- f) La **redevance de voirie**, en faveur des communes afin de compenser leurs pertes de revenus suite à la libéralisation.
- g) La surcharge destinée à financer le **'fonds énergie'** qui est principalement affecté au financement des obligations de service public du gestionnaire de réseau de distribution : octroi aux ménages et aux entreprises de primes pour l'Utilisation

INFOS FICHES-ÉNERGIE

Rationnelle de l'Energie, tarif social spécifique et pose de limiteurs de puissance à 1.380 W, protection sociale en cas de non-paiement, de tous les consommateurs et en particulier des consommateurs précarisés.

Ainsi, la comparaison ne s'effectue uniquement au niveau du premier poste énoncé (a), c'est ce qui fait la différence d'un fournisseur à l'autre. Certains proposent un abonnement peu élevé mais un prix/kWh plus important ; pour d'autres, c'est l'inverse...

4. ET EN PRATIQUE ?

Analysons ensemble une facture « type », du fournisseur par défaut à Bruxelles par exemple.

EXEMPLE DE FACTURE D'ELECTRICITE ET DE GAZ

Electrabel 

001/BECFRVOA

Adresse Postbus 109, 2600 BERCHEM 2
www.electrabel.be/contact

Téléphone Rens 078 35 33 33 - Fax 03 280 03 55
Lu-Ve: 8-20h Sam: 9-13h

Dérangements Pannes: 078 35 35 00 (24/24)
Odeur gaz: 0800 65 0 65 (24/24)

M. Piet Janssen
RUE DU GAZ 12
2000 ANVERS

L'adresse de facturation est l'adresse où vous recevez la facture

La facture indique le numéro de client et de facture

Référence à communiquer
Numéro de client: 2 151 851 276
N° de facture: 700 400 210 442

Facture de consommation du 30 juin 2006

L'adresse de consommation est l'adresse où vous consommez de l'énergie

Adresse de consommation: Piet Janssen, RUE DU GAZ 12, 2000 ANVERS

Ici est spécifié le type de contrat

Electrabel EnergyPlus: Bien plus que de l'énergie

Ces dates correspondent à la période de consommation

Electricité	04.05.05 - 30.06.06	- Détail en annexe	193,63 EUR
			<1> 0,00 EUR
Gaz naturel	04.05.05 - 30.06.06	- Détail en annexe	658,37 EUR
			<1> 1,15 EUR

Les montants intermédiaires déjà payés sont déduits de la facture

Total à facturer	hors TVA 853,15 EUR	TVA incl. 1.032,07 EUR
	TVA 178,92 EUR	
	hors TVA -906,55 EUR	
	TVA -190,39 EUR	
	TVA incl. -1.096,94 EUR	

Si vous optez pour une domiciliation, la ristourne est déduite de la facture

Total	-64,87 EUR
Ristourne pour domiciliation	-10,00 EUR
Redevance réseau de distribution	-0,07 EUR
Redevance réseau de distribution	0,36 EUR
Montant de la facture	-74,58 EUR

Remboursement -74,58 EUR

Ce montant sera remboursé via votre domiciliation sur votre compte. Si vous avez encore un solde impayé, celui-ci sera déduit.

Il correspond au nouveau montant pour les prochaines factures intermédiaires

Information TVA	Base	TVA
<1> Exonération art. 28, 5° du code TVA	1,15 EUR	---
21%	-62,57 EUR	-13,16 EUR
TOTAL	-61,42 EUR	-13,16 EUR

Ces données indiquent la fréquence de paiement et la prochaine période de paiement

Nouveau montant intermédiaire (TVA incl.): 84,00 EUR mensuel (01.08.06 - 01.06.07)

EXEMPLE DE FACTURE D'ÉLECTRICITÉ

Electrabel 

Détail électricité

Piet Janssen, RUE DU GAZ 12, 2000 ANVERS
 EAN 541448820044623812

Numéro de client: 2 151 851 276
 N° de facture: 700 400 210 442

Le code EAN est un numéro de référence unique lié à votre adresse de fourniture pour votre électricité et/ou gaz naturel.

DONNEES DU CONTRAT

Vous avez conclu un contrat Electrabel EnergyPlus pour une durée de 1 an. Ce contrat prend cours le 01-01-2006 et arrive à échéance le 31-12-2006 . Il est reconduit tacitement pour une même durée, à moins que vous ou nous le résiliions.

Les données du contrat reprennent le type de contrat, la date du début et de la fin du contrat et la date d'échéance

DONNEES DE CONSOMMATION

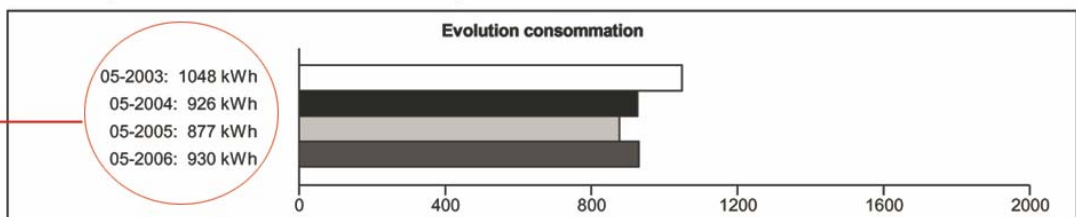
Les données suivantes nous ont été communiquées par la société de comptage

Période 03-05-2005 - 03-05-2006

Compteur	Index au 03-05-2005	Index au 03-05-2006	Consommation
9872	24 785	25 715	930 kWh

Les données de consommation regroupent:
 - le numéro du compteur,
 - les relevés du compteur (index)
 - votre consommation en kWh*
 * Un kWh correspond à l'énergie consommée par un appareil d'une puissance d'un kilowatt qui a fonctionné pendant une heure.

Le graphique ci-dessous exprime l'évolution de votre consommation. Cette évolution a été obtenue en ramenant votre consommation annuelle réelle sur 365 jours. Aucune distinction n'a été faite entre les périodes d'été et d'hiver.



La facture tient compte de l'addition de 2 grands postes:
 a) d'une part, le tarif de l'abonnement (redevance annuelle fixe - €/an) et le tarif en kWh du fournisseur (c€/kWh)*

DONNEES DE FACTURATION (hors TVA)

ELEC (période 04-05-2005 - 31-12-2005)

1 Votre prix d'énergie Electrabel		Unités	x Prix unitaire	Base	TVA
Abonnement				242 jour(s)	29,50 EUR 21%
Elec jour		615 kWh	x 6,55935 c/kWh		40,34 EUR 21%
Sous total					69,84 EUR
Ristourne de 2% sur le prix de l'énergie Electrabel					-1,40 EUR 21%
[c]	Contribution Energie Renouvelable	544 kWh	x 0,23400 c/kWh		1,27 EUR 21%
[c]	Contribution Energie Renouvelable	71 kWh	x 0,25000 c/kWh		0,18 EUR 21%
[q]	Contribution Cogénération	615 kWh	x 0,03800 c/kWh		0,23 EUR 21%
Total					70,12 EUR

* la consommation de jour et de nuit ou la consommation exclusive de nuit est reprise séparément de la facture

Prélèvement régional: -surcharge destinée à financer le 'fonds énergie'

Origine de l'électricité produite: sources d'énergie renouvelables (0,67%), cogénération de qualité (7,59%), combustibles fossiles 31,63% (gaz naturel: 14,19%, autres: 17,44%), nucléaire (58,30%), inconnue (1,81%).

- d'autre part, les tarifs des réseaux de transport, de distribution et les taxes des pouvoirs publics.

Prélèvement par le pouvoir fédéral:
- affectée au fond pour l'équilibre financier de la sécurité sociale
- affectée à des politiques énergétiques (fonds CREG, fonds dénucléarisation, fonds Kyoto, etc.)
- créé en faveur essentiellement des minimisés

Prélèvement du pouvoir régional:
- destinée en faveur des communes afin de compenser leurs pertes de revenus suite à la libéralisation

Numéro de client: 2 151 851 276
N° de facture: 700 400 210 442

2 Tarifs de Réseaux

Coût de distribution
Coût de transport
Location de compteur
Total

	Base	TVA
	25,79 EUR	21%
	5,69 EUR	21%
	4,30 EUR	21%
Total	35,78 EUR	

3 Suppléments

Cotisation sur l'énergie
Cotisation fédérale
Surcharge clients protégés
Cotisation pour les communes
Total

	1,17 EUR	21%
	0,93 EUR	21%
	0,13 EUR	21%
	2,67 EUR	21%
Total	4,90 EUR	

Electrabel EnergyPlus (période 01-01-2006 - 03-05-2006)

1 Votre prix d'énergie Electrabel

Abonnement		123 jour(s)	15,22 EUR	21%
Elec jour	315 kWh	x 6,91429 c/kWh	21,78 EUR	21%
Sous total			37,00 EUR	
Ristourne de 2% sur le prix de l'énergie Electrabel			-0,74 EUR	21%
Contribution Energie Renouvelable	315 kWh	x 0,28100 c/kWh	0,89 EUR	21%
Contribution Cogénération	315 kWh	x 0,07800 c/kWh	0,25 EUR	21%
Total			37,40 EUR	

Origine de l'électricité produite: sources d'énergie renouvelables (0,67%), cogénération de qualité (7,59%), combustibles fossiles 31,63% (gaz naturel: 14,19%, autres: 17,44%), nucléaire (58,30%), inconnue (1,81%).

2 Tarifs de Réseau

Coût de distribution
Coût de transport
Location de compteur
Total

	12,43 EUR	21%
	2,39 EUR	21%
	1,01 EUR	21%
Total	15,83 EUR	

3 Supplément

Cotisation sur l'énergie
Cotisation fédérale
Cotisation pour les communes
Total

	0,60 EUR	21%
	0,57 EUR	21%
	1,55 EUR	21%
Total	2,72 EUR	



Détail électricité

Piet Janssen, RUE DU GAZ 12, 2000 ANVERS
EAN 541448820044623812

Numéro de client: 2 151 851 276
N° de facture: 700 400 210 442

A facturer pour la période du 04-05-05 au 03-05-06
Montant pour la période du 04-05-06 au 30-06-06

166,75 EUR 21%
26,88 EUR 21%

Total électricité (du 04-05-2005 au 30-06-2006)

193,63 EUR 21%
0,00 EUR <1>

ici se trouve le total de la facture de consommation de l'électricité

EXEMPLE DE FACTURE DE GAZ

Détail gaz naturel

Piet Janssen, RUE DU GAZ 12, 2000 ANVERS
 EAN 541448820044623829

Numéro de client: 2 151 851 276
 N° de facture: 700 400 210 442

Le code EAN est un numéro de référence unique lié à votre adresse de fourniture pour votre électricité et/ou gaz naturel.

DONNEES DU CONTRAT

Votre contrat est conclu pour une durée indéterminée, avec une durée minimale de 1 an, qui prend cours le 01-01-2006 et arrive à échéance le 31-12-2006.

Les données du contrat reprennent le type de contrat, la date du début et de la fin du contrat et la date d'échéance

DONNEES DE CONSOMMATION

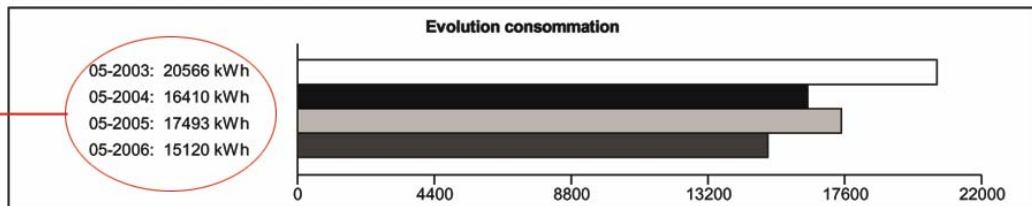
Les données suivantes nous ont été communiquées par la société de comptage

Période 03-05-2005 - 03-05-2006

Compteur	Index au 03-05-2005	Index au 03-05-2006	Consommation
5667	21 035	22 331	15.122 kWh

Les données de consommation regroupent:
 - le numéro du compteur,
 - les relevés du compteur (index)
 - votre consommation en kWh

Le graphique ci-dessous exprime l'évolution de votre consommation. Cette évolution a été obtenue en ramenant votre consommation annuelle réelle sur 365 jours. Aucune distinction n'a été faite entre les périodes d'été et d'hiver.



DONNEES DE FACTURATION (hors TVA)

GAZ (période 04-05-2005 - 31-12-2005)

1 Votre prix d'énergie Electrabel

	Unités	x Prix unitaire	Base	TVA
Abonnement	242 jour(s)		22,62 EUR	21%
Gaz	6.645 kWh	x 2,53409 c/kWh	168,39 EUR	21%
Sous total			191,01 EUR	
Ristourne de 2% sur le prix de l'énergie Electrabel			-3,82 EUR	21%
Total			187,19 EUR	

La facture de gaz tient compte de l'addition de 2 grands postes:
 a) d'une part, le tarif de l'abonnement (redevance annuelle fixe - €/an) et le tarif en kWh du fournisseur (c€/kWh)*

*Votre compteur de gaz naturel indique la consommation en m³, mais est mise en kWh sur la facture. 1 m³ correspond environ à 10 kWh.

2 Tarifs de Réseaux

Coût de distribution			76,90 EUR	21%
Redevance fixe et tarif pour l'activité de mesure			3,19 EUR	21%
Total			80,09 EUR	

b) d'autre part, des tarifs des réseaux de transport, de distribution et les taxes des pouvoirs publics.

La redevance à payer au gestionnaire de réseau de distribution pour le relevé de votre compteur.

*Le tarif pour l'activité de mesure et de comptage varie selon le gestionnaire de réseau de distribution

Ces annexes font parties intégrantes de la facture.



Numéro de client: 2 151 851 276
N° de facture: 700 400 210 442

Prélèvement par le pouvoir fédéral:
- affectée au fond pour l'équilibre financier de la sécurité sociale
- affectée à des politiques énergétiques (fonds CREG, fonds dénucléarisation, fonds Kyoto, etc.)
- créé en faveur essentiellement des minimisés

3 Suppléments

	Base	TVA
Cotisation sur l'énergie	7,70 EUR	21%
Cotisation fédérale	0,70 EUR	21%
Surcharge clients protégés	0,32 EUR	<1>
Total	8,72 EUR	

Electrabel EnergyPlus (période 01-01-2006 - 03-05-2006)

1 Votre prix d'énergie Electrabel

Abonnement		123 jour(s)	11,71 EUR	21%
Gaz	8.477 kWh	x 2,83650 c/kWh	240,45 EUR	21%
Sous total			252,16 EUR	
Ristourne de 2% sur le prix de l'énergie Electrabel			-5,04 EUR	21%
Total			247,12 EUR	

2 Tarifs de Réseaux

Coût de distribution		74,50 EUR	21%
Redevance fixe et tarif pour l'activité de mesure		4,90 EUR	21%
Total		79,40 EUR	

3 Suppléments

[w] Cotisation sur l'énergie	9,82 EUR	21%
[k] Cotisation fédérale	1,06 EUR	21%
[j] Surcharge clients protégés	0,74 EUR	<1>
Total	11,62 EUR	

A facturer pour la période du 04-05-05 au 03-05-06

613,08 EUR 21%

Montant pour la période du 04-05-06 au 30-06-06

1,06 EUR <1>

45,29 EUR 21%

0,09 EUR <1>

Total gaz naturel (du 04-05-2005 au 30-06-2006)

658,37 EUR 21%

1,15 EUR <1>

Ici se trouve le montant total de la facture de consommation de gaz

5. EN GENERAL, Y'A-T-IL EU UNE EVOLUTION IMPORTANTE DES TARIFS ?

Pour les consommations d'électricité allant jusqu'à 3.500 kWh/an, autrement dit pour la majorité des ménages bruxellois, on observe une hausse des prix de l'ordre de 11% à Bruxelles, de 15% en Flandre, et une évolution variable en Wallonie. Pour les consommations supérieures à 3.500 kWh/an, avec une puissance d'installation supérieure à la moyenne (au-delà de 18 KVA), la libéralisation signifie une diminution des prix (Source : ABEA).

En bi-horaire, la libéralisation et le passage du week-end en tarif nuit entraînent également une hausse de prix à Bruxelles. Rappelons par ailleurs que, pour que le tarif bi-horaire soit intéressant économiquement, il faut une consommation importante (eau chaude sanitaire ou chauffage à l'électricité), et ce tarif n'est donc pas intéressant en soi (le kWh électrique est 2 à 3 fois plus cher que le kWh thermique gaz ou fuel).

Le chauffage électrique reste donc une option à déconseiller fortement, tant pour des raisons économiques qu'environnementales. Voir Fiche « Compteur bi-horaire » (ELEC_04).

La manière de produire l'électricité (charbon, gaz, pétrole, nucléaire, énergies renouvelables) n'est pas neutre quant à l'impact environnemental occasionné. Or, les fournisseurs ont une part plus ou moins grande d'électricité verte dans leur mix énergétique. A prix égal, autant en tenir compte pour faire un choix plus respectueux de l'environnement !

6. ET SI JE VEUX CHANGER DE FOURNISSEUR, COMMENT DOIS-JE PROCEDER ?

Si vous ne faites rien, vous restez approvisionné par le fournisseur par défaut, Electrabel Customer Solutions, tant pour le gaz que pour l'électricité. Si par contre, vous voulez changer de fournisseur, contactez alors la compagnie de votre choix, demandez-lui de vous faire une offre en fonction des données dont vous disposez (facture annuelle, code EAN du compteur, n° du compteur) et, le cas échéant, signez votre nouveau contrat. En principe, le nouveau fournisseur effectue toutes les démarches nécessaires pour que le changement devienne effectif.

Plusieurs facteurs varient largement d'un fournisseur à l'autre : le prix, le délai de résiliation, mais aussi la part d'électricité verte par exemple. Autant faire un choix en connaissance de cause !

Vous pouvez faire une simulation pour votre facture de gaz et d'électricité sur www.brugel.be.

7. PLUS D'INFOS

7.1. ACTEURS

Bruxelles Environnement - IBGE
Service Info Environnement
www.bruxellesenvironnement.be
 Tél. : 02/ 775 75 75

L'ABEA, l'Agence bruxelloise de l'énergie
www.curbain.be
 Tél. : 02/ 512 86 19

APERe asbl
www.apere.org
 Tél. : 02/ 218 78 99

Service public fédéral des Finances
www.energie.mineco.fgov.be
 Tél.: 0800/ 120 33

BRUGEL
 Commission de régulation pour
 l'énergie en Région de Bruxelles-
 Capitale
www.brugel.be
 Tél. : 0800/ 97 198

